
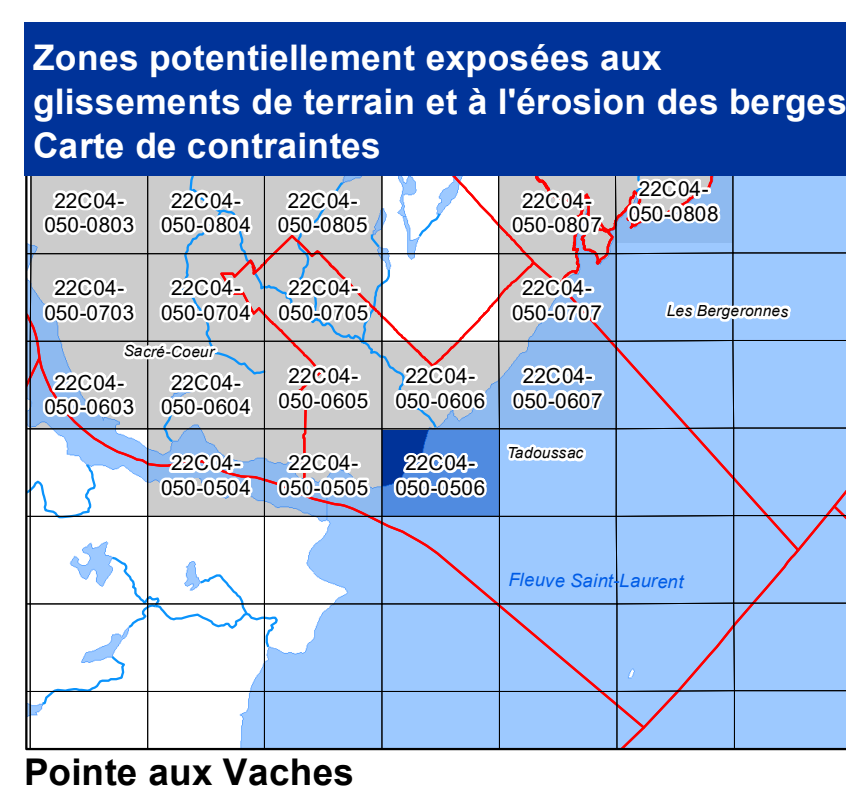


Pointe aux Vaches

22C04-050-0506



22C04-050-0506



Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.		Zone NA1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.		Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS2.
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des interventions d'origine anthropique.		Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.		Zone E pouvant contenir des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.		Zone NH susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.		Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.		Zone NC susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.		Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1/Sommet.
	Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.		Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NA1.		Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
	Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.		Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique.		Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone RA1.
	Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.		Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.		

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

	Sommet de talus		Ligne de cote
	Base de talus		Limite du relevé lidar aéroporté

Avis à l'utilisateur

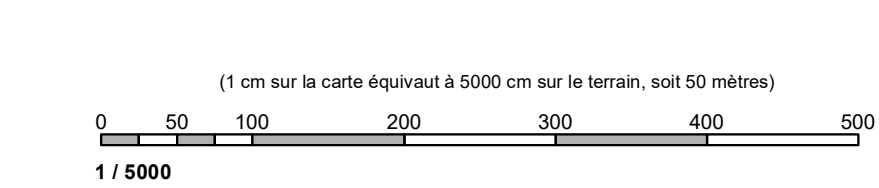
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM) Zone de 3 ^e Système de coordonnées planes du Québec (SCQP3) fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central)	70° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999



Sources

Données	Organisme	Date/Année
Zone d'érosion et ligne de cote	Chaire de recherche en géosciences 0089, Ministère de la Sécurité publique du Québec	2003-2007
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	Mai à juin 2013
Orthophotographie numérique	Gouvernement du Québec	juin à novembre 2012

Réalisation
 Production : Ministère des Transports du Québec
 Direction générale du laboratoire des chaussées
 Direction de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.0 (mars 2022)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2022